

DOSSIER DE PRESSE

Mardi 8 mars 2022

Conférence de presse Conseil communautaire du 10 mars 2022

- Budget 2022
- Rapport sur la situation de GrandAngoulême en matière d'égalité entre les hommes et les femmes
- La feuille de route du développement économique, formation, économie sociale et solidaire, emploi et commerce
- Politique cyclable
 - prime d'aide à l'achat de vélo
 - validation du schéma cyclable d'agglomération
- La motion DEMEYERE

BUDGET 2022

Un budget contraint mais ambitieux

Acte politique majeur, le budget 2022 sera le premier à concrétiser les orientations du projet de territoire. Dans un contexte contraint, GrandAngoulême doit poursuivre le redressement de sa trajectoire budgétaire pour mettre ses ressources au service de son ambition pour 2030.

Que l'on évoque les recettes de fonctionnement, encore impactées par la crise sanitaire ou les dépenses qui devront faire face à la hausse exponentielle du prix de l'énergie et de la masse salariale suite aux mesures gouvernementales, de nombreux facteurs font peser une contrainte maximale sur la préparation budgétaire 2022.

D'autant que la structure budgétaire de GrandAngoulême reste marquée par l'insuffisance de son épargne.

Tout l'enjeu de ce budget est de tenir une stratégie financière vertueuse, permettant de consolider l'épargne pour œuvrer durablement au développement du territoire.

L'attention portée aux efforts de gestion et au niveau de l'épargne dégagée, trouve tout son sens au regard des objectifs de GrandAngoulême vers 2030 qui affirme le rôle moteur de l'agglomération dans le développement du territoire, a fortiori dans une conjoncture difficile.

Des investissements ambitieux

La progression des investissements en 2022, consolidée par la recherche accrue de partenariats financiers, est ainsi un marqueur fort de la rigueur de gestion, et surtout de l'ambition de GrandAngoulême.

En 2022, 38,2 M€ seront ainsi affectés à la programmation pluriannuelle des investissements, avec notamment :

- **La Mobilité : 11,8 M€**

Projets autour du bus à haut niveau de service, du pôle d'échange multimodal du sud angoumois La Couronne, de la mise en accessibilité des stations de bus et du schéma cyclable.

- **Le grand cycle de l'Eau : 12,1 M€**

Construction de l'usine d'eau potable du Pontil, réhabilitation des canalisations d'eaux usées dans le secteur des Planes, les programmes annuels de renouvellement et d'extension des canalisations et le réservoir d'eaux pluviales de la Grand-Font.

- **L'Habitat : près de 2,8 M€**

Pour la fin du Programme Local de l'Habitat 2014-2020 et celui de 2021-2025.

- **Les Grands projets : 2,8 M€**

Opération de renouvellement urbain Bel- Air / Grand-Font à Angoulême, Étang des Moines à La Couronne et réaménagement du secteur Gare d'Angoulême.

- **L'Économie : 1,7 M€**

Aménagements de voirie dans les zones d'activité économique et l'immobilier d'entreprises.

- **Les Déchets ménagers : 4,3 M€**

Poursuite de l'installation des colonnes enterrées, des bornes à biodéchets, le renouvellement des matériels de collecte et la restructuration du site de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

À ces grands projets, s'ajoutent les dotations annuelles dans les différents budgets de GrandAngoulême pour le gros entretien des bâtiments, les acquisitions de matériels et mobiliers...

Ce seront donc près de 56,8 millions d'euros d'investissement qui sont inscrits au projet de budget 2022 pour notre territoire.

De nouveaux projets qui préparent GrandAngoulême vers 2030

L'année 2022 enregistre également l'ouverture d'un certain nombre d'opérations en investissement, qui s'inscrivent dans la droite ligne des grands axes définis par le projet d'agglomération.

- **Au titre des équipements communautaires**
 - Des travaux de réhabilitation et de mise aux normes du conservatoire
 - Le remplacement de la chaufferie de Nautilus par une chaufferie biomasse
 - L'aménagement d'un espace de réception au stade d'athlétisme.
- **Au titre de la recherche et de l'innovation**

Le cofinancement d'une plateforme technologique de modélisation d'une chaîne de production basée sur l'association avec le numérique et l'image au sein de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT).

- **Au titre du Tourisme et des Mobilités**

Une phase 2 pour Val de Charente, une coopération Royan, Saintes, Cognac et Angoulême.

- **Au titre des eaux pluviales**

L'ouverture d'un nouveau schéma directeur pour mieux prévenir les inondations.

En plus de ces programmes bien identifiés, d'autres opérations pourraient venir compléter cette liste dans le cadre de la réflexion en cours sur le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2025 :

- une plateforme technologique (réalité immersive et filière hydrogène) à Krysalide
- la valorisation du fleuve

Pour financer ses investissements, GrandAngoulême a mené une politique active de recherche de cofinancements : en 2021, le taux des cofinancements s'établit à 30,8% ce qui a permis de limiter le recours à l'emprunt, l'encours de dette de l'agglomération restant stable sur les 3 dernières années.

D'un point de vue comptable, GrandAngoulême a 9 budgets pour un total de 263,5 M€ toutes dépenses et tous budgets confondus.

Le budget de fonctionnement s'élève à 128,5 M€

Les grands postes du budget 2022

Lorsque GrandAngoulême dépense 1000 €
en 2022, ils sont utilisés pour



**le transport et
la mobilité : 222 €**



**le développement
économique : 128 €**



**l'équilibre social
et l'habitat : 17 €**



le tourisme : 19 €



**l'incendie et
le secours : 30 €**



**les équipements
culturels et
sportifs, la culture,
le sport et
les loisirs : 82 €**



**les déchets
ménagers :
127 €**



**la petite enfance
et la jeunesse,
le scolaire et le
périscolaire : 12 €**



l'eau potable : 53 €



**l'assainissement
collectif et non
collectif : 92 €**



**les moyens
généraux pour
faire fonctionner
l'ensemble des
services : 123 €**



**l'aménagement de
l'espace : 5 €**



**le reversement
de fiscalité vers
ses communes
membres : 81 €**

Sans oublier 9€ pour :

L'accueil des gens du voyage,
la politique de la ville, le numérique,
la coopération territoriale et internationale.

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

GrandAngoulême s'est engagé depuis 2012, dans la lutte contre les discriminations directes ou indirectes en adoptant, en juin 2012, une Charte pour l'égalité professionnelle contre les discriminations.

Chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, GrandAngoulême présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation, comme l'indique la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

La politique de ressources humaines de GrandAngoulême en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'état des lieux 2021

- Le taux de féminisation est de 44 % (43% en 2020) (52,9 % au niveau national dans les EPCI). Il s'explique par la prédominance de la filière technique, majoritairement masculine, en raison des nombreux services techniques gérés en régie.
 - filière administrative: 83 % de femmes / 17 % d'hommes
 - filière animation: 67 % de femmes / 33 % d'hommes
 - filière culturelle: 63 % de femmes / 37 % d'hommes
 - filière médico-soc: 100 % de femmes / 0 % d'hommes
 - filière sportive: 29 % de femmes / 71 % d'hommes
 - filière technique : 18 % de femmes / 82 % d'hommes
- Répartition des femmes et des hommes sur les emplois de direction et chefs de service
 - Répartition des emplois fonctionnels : femmes : 25% (idem en 2020) / hommes : 75% (idem en 2020)
 - Répartition des postes de direction : femmes : 48% (56% en 2020) / hommes 52% (44% en 2020)
 - Répartition des postes de chef-fe de services / direction d'équipement : femmes : 73% (50%en 2020) / hommes : 27% (50%en 2020)
- Répartition des femmes et des hommes cadres A par filière : femmes : 62% (61% en 2020) / hommes : 38% (39%)

Le plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle 2021-2023 définit 4 axes :

- Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois et promotions :
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Bilan des actions

- **Lancement d'une campagne de communication et création d'une identité visuelle**



La construction d'un questionnaire, diffusé à tous les agents début 2022, a pour principal intérêt de recueillir leurs vécus, expériences et attentes de sorte de mieux cibler et adapter nos futures actions aux réalités professionnelles.

Ce questionnaire anonyme a été diffusé (en format papier et numérique) du 6 janvier au 4 février, dans le cadre d'une campagne de communication interne dont l'objectif était de remettre en cause les idées reçues concernant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le taux de réponse obtenu est de 31% ce qui représente 236 réponses, dont 61% de femmes et 39% d'hommes. 86% sont titulaires et se répartissent à 40% en catégorie C, 33% en catégorie B et 27% en catégorie A.

Ce questionnaire était accompagné d'une campagne d'affichage dans les locaux de GrandAngoulême pour sensibiliser les agents.

- **Dispositif anonyme de signalement des violences sexuelles et sexistes** pour les situations de discrimination et de harcèlement. Il a vocation à réceptionner les signalements liés à des violences sexuelles et sexistes, des situations de souffrance au travail/RPS, des agressions verbales, physiques et incivilités, des discriminations et de harcèlement moral et sexuel.

Depuis sa mise en place en mai 2021, le dispositif a été saisi 1 seule fois.

Les politiques menées par GrandAngoulême sur le territoire en faveur de l'Égalité entre les femmes et les hommes

- **La Nef travaille actuellement à une étude sur la pratique musicale des femmes.**

Partant du constat qu'elles sont aussi nombreuses dans les lieux d'enseignement que les hommes, on observe également qu'elles "s'évaporent" au moment de la pratique autonome, on ne les retrouve pas dans les studios de répétition ou sur scène.

Cette enquête tentera de comprendre quelles sont les raisons de cette rupture de la pratique musicale féminine pour ensuite mettre en place un mentorat local pour faciliter l'insertion professionnelle des femmes musiciennes en Charente.

Parallèlement, la Nef a initié un groupe de travail sur le sujet VSS (des violences sexistes et sexuelles) en milieu festif, un groupe de travail réunissant d'autres acteurs culturels et événementiels locaux, afin de mettre en place des parcours de formation, un protocole commun à destination des professionnels, une campagne de sensibilisation locale dans nos lieux et événements, et une brigade de bénévoles formés.

Fréquentation studios : 83% hommes, 17% femmes

Abonnements concerts : 52 % femmes / 48 % hommes

- **L'entrepreneuriat au féminin**

L'entrepreneuriat féminin est reconnu comme un enjeu majeur et comme un axe important de développement de la création d'entreprise. Les Premières Nouvelle Aquitaine est un incubateur spécifiquement dédié aux femmes ayant un projet dans le domaine des services innovants, à potentiel économique et créateur d'emplois.

En 2021, le programme proposé et composé spécifiquement « L CREENT » comprenait :

- Un événement de lancement dédié aux femmes entrepreneures et créatrices des Industries Culturelles et Créatives.
- Une formation « Start 1ère » de deux jours
- Une formation leadership de deux jours
- Des ateliers « mon projet se construit ».

GrandAngoulême a mise en place une vingtaine d'ateliers et d'événements auxquels 185 femmes ont participé.

- **Exposition WOMART à la Cité Internationale de la BD et de l'Image**

GrandAngoulême met en œuvre le projet de coopération WomArts qui a pour objectif de soutenir les créatrices en favorisant leur visibilité, leur accès au marché et en renforçant leurs compétences entrepreneuriales.

FEUILLE DE ROUTE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, FORMATION, ESS, EMPLOI

En adoptant son projet de territoire « Grand Angoulême vers 2030 », l'agglomération s'est dotée d'une vision globale de son développement, affirmant des priorités autour de trois piliers, et avec un horizon temporel permettant de fixer un cap, au-delà du court terme.

La feuille de route relative au développement économique intitulé « pour un territoire qui crée des emplois » propose une approche globale du développement économique, de l'accompagnement de l'entreprise à la formation, du commerce à l'emploi, de l'innovation à l'économie sociale et solidaire.

Le développement économique et la formation : « pour un territoire qui crée des emplois »
Il se décline en 4 objectifs :

- Mettre en place une politique sur le foncier/immobilier économique disponible pour faciliter le développement et l'implantation d'entreprises,
- Accompagner le développement économique autour de filières, savoir-faire et centres d'enseignement/recherche correspondant aux spécificités du territoire et répondant aux nouveaux enjeux écologiques et technologiques,
- Accompagner et intensifier l'entrepreneuriat en général et l'entrepreneuriat innovant en particulier,
- Renforcer l'attractivité du territoire

L'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire : « promouvoir l'économie sociale et solidaire, pour un autre type de richesses »

Il se décline en 3 objectifs :

- Stimuler les initiatives, accompagner la création d'activité et son développement
- Connaissance, reconnaissance et valorisation de l'ESS sur le territoire
- Accompagner les transitions vers de nouveaux modèles via l'économie circulaire

L'emploi : « mettre en place des actions transversales au service de l'emploi pour tous »

Il se décline en 4 objectifs :

- Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle et sociale
- Favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi
- Faciliter le recrutement sur le territoire
- Organiser et renforcer les synergies et les partenariats

Compétente en matière de développement économique, GrandAngoulême a la volonté d'occuper toute sa place au sein de la gouvernance économique, aux côtés de la Région, des chambres consulaires, des établissements de formation, des entreprises, des étudiants, des actifs, des demandeurs d'emplois, des acteurs de l'économie sociale et solidaire...

Le commerce : « Un territoire qui se réinvente face aux évolutions et s'inscrit dans une démarche de coopération » et répond à 4 objectifs :

- Développer l'identité du territoire autour d'une stratégie sur le commerce de proximité et/ou indépendant
- Accompagner l'évolution et le développement du commerce
- Soutenir l'attractivité des centralités et accompagner un aménagement et développement commercial équilibré
- Mettre en place une gouvernance de la politique du commerce qui s'appuie sur des partenariats renforcés

POLITIQUE CYCLABLE : PRIME D'AIDE À L'ACHAT DE VÉLO

Dans le cadre de sa politique cyclable et afin de faciliter l'accès aux vélos à assistance électrique pour les habitants du territoire, il est proposé de reconduire le dispositif de prime d'aide à l'achat de vélo mis en place en 2020-21 et qui avait permis à GrandAngoulême de participer à l'acquisition de 208 vélos par des habitants auprès de vendeurs locaux.

Bilan 2020-2021

- 208 primes ont été accordées, pour une enveloppe globale de 83 607,74€ et des achats auprès de 10 vendeurs de vélos partenaires locaux.
- 63 % des bénéficiaires sont des femmes et près de la moitié des bénéficiaires ont plus de 55 ans. Le dispositif, avec un mode de calcul basé sur le revenu fiscal du foyer a favorisé les demandes des foyers mono-déclarants, avec ou sans personne à charge.
- Le dispositif a bénéficié à l'ensemble du territoire puisque 32 des 38 communes de GrandAngoulême comptent au moins 1 bénéficiaire.

Proposition d'ajustements

Il s'agit en premier lieu de permettre à davantage d'habitants de bénéficier de l'aide :

- une aide par personne et non plus par ménage,
- 5 niveaux d'aide selon les revenus au lieu de 2 dans le dispositif initial,
- une prise en compte des revenus rapportés aux nombre de parts du ménage et non plus à l'échelle du foyer,
- la diminution du montant maximum d'aide et l'incitation à solliciter en complément l'aide de l'Etat.

Une évolution des matériels éligibles est également proposée, dans une logique de développement durable. En plus des VAE neufs et reconditionnés à neuf, il est proposé que soient également éligibles les vélos d'occasion garantis, les kits d'électrification posés par les vélocistes partenaires, les équipements de sécurité recommandés et les équipements permettant de transporter les enfants s'ils sont achetés en même temps que le vélo.

Au regard de ces nouveaux critères et sur la base d'une hypothèse où les bénéficiaires du nouveau dispositif présenteraient une répartition de niveaux de revenus similaire aux bénéficiaires du dispositif 2020-21, environ 500 habitants pourraient acquérir localement un vélo avec l'aide du nouveau dispositif en 2022, soit environ 200 € par aide versée, ce qui pourrait porter à terme à environ 700 le nombre de vélos soutenus dans le cadre de ce dispositif.

Les primes seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers complets, pour les vélos achetés à compter du 4 avril 2022 et jusqu'à épuisement des crédits alloués à l'opération.

Une enveloppe financière de 100 000 € est allouée au dispositif.

POLITIQUE CYCLABLE : VALIDATION DU SCHÉMA CYCLABLE D'AGGLOMÉRATION

Autorité organisatrice de mobilité, GrandAngoulême assure la planification, le suivi et l'évaluation de sa politique de mobilité, et associe à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés. Elle est compétente pour organiser des services relatifs aux mobilités actives, **dont le vélo**, ou contribuer au développement de ces mobilités.

Le schéma cyclable d'agglomération

GrandAngoulême a élaboré en 2005 un premier schéma cyclable, puis un second en 2016. L'évolution du périmètre intercommunal à 38 communes en 2017 a été l'élément déclencheur de ce nouveau schéma cyclable.

D'autres éléments de contexte sont venus renforcer ce besoin : croissance des pratiques cyclables sur tous les territoires avec notamment l'essor du vélo à assistance électrique, ouverture au public de la Flow Vélo, évolution des politiques cyclables à différentes échelles (Plan Charente Vélo, plan vélo national, appels à projets, ...), etc...

L'objectif de tripler la pratique du vélo à l'horizon 2025 a été retenu. L'atteinte de cet objectif implique la mise en œuvre d'actions permettant de **développer toutes les composantes du système vélo sur le territoire (aménagement cyclables, stationnements vélos, services aux cyclistes, information, etc.)**.

Le schéma formalise donc une stratégie globale et partenariale dans laquelle chacun des acteurs concernés pourra ajuster ses propres priorités d'actions.

Les évolutions

Le principal objectif du nouveau schéma cyclable est d'actualiser le document existant en amplifiant le travail partenarial et le rôle de coordination de GrandAngoulême.

- **GrandAngoulême comme coordinateur de la politique cyclable**
De nombreux acteurs interviennent dans le cadre de la politique cyclable dont les collectivités (aménagement de voiries et d'espaces publics, établissements scolaires, action sociale, tourisme, etc.), mais aussi les acteurs privés et associatifs qui portent leurs propres stratégies (animation, location, vente, etc.).

La nécessité de disposer d'instances et d'outils pour coordonner s'impose :

- Proposer un cadre de fonctionnement, d'appui et de travail commun sur le territoire, à travers une organisation qui permette le partage des réflexions et de
 - Créer des outils techniques communs (référentiels, communication, suivi/évaluation).
- **La politique cyclable comme vecteur de proximité**
Les grandes liaisons cyclables, sécurisées et performantes sont indispensables pour assurer les déplacements à l'échelle de l'agglomération. Néanmoins, ces modes de déplacement sont particulièrement performants sur les courtes distances, génèrent peu de nuisances environnementales (bruit, pollution) et favorisent la vie locale (lien social, ...).
Le vélo peut aussi avoir des impacts très positifs sur l'activité économique locale, qu'il s'agisse d'entreprises spécialisées, des commerces locaux, des services de proximité ou encore des retombées économiques liées au tourisme à vélo.

Les actions de GrandAngoulême

Poursuivre et renforcer les actions déjà engagées, et plus particulièrement :

- Le service de location de vélo möbius, avec près de 800 vélos mis à disposition du public ;
- La prime d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique pour les habitants ;
- La réalisation d'aménagements cyclables et l'installation de stationnements vélos
- L'attribution de fonds de concours pour aider les communes à réaliser des aménagements cyclables et le soutien aux associations ;
- La finalisation de la Flow Vélo
- L'accompagnement au changement à travers le challenge de la mobilité, l'appui aux plans de mobilité employeurs, ...
- La construction d'outils numériques de mobilité (avec Nouvelle Aquitaine Mobilité).

Coordonner et produire les outils communs

- La mise en place et l'animation des instances politiques techniques et financières
- La définition et la mise en œuvre de stratégies et d'outils communs :
- Référentiel technique (aménagement, jalonnement, stationnement)
- Communication/sensibilisation ;
- L'amélioration de la connaissance des pratiques : enquêtes et comptages ;
- La mise en place d'actions favorisant l'acculturation et le partage de retours d'expériences : conférences, séminaire, ... ;
- Le partage d'un suivi / bilan régulier des réalisations.

Participation à la réalisation des itinéraires

GrandAngoulême accompagne les communes pour faciliter la réalisation d'itinéraires en :

- Précisant les liaisons de principe identifiées au schéma des itinéraires :
- Identifiant les tracés en groupes de travail sectoriels avec les communes,
- Engager les études préliminaires sur 1 ou 2 des 6 grandes liaisons proposées au schéma
- Apportant un soutien en ingénierie : partages techniques, avis sur les projets, aide au montage des plans de financement
- Lancement d'un accord cadre multi attributaire pour la réalisation d'études
- Contribuant financièrement à la réalisation des projets
- Fonds de concours élargi aux aménagements de proximité.

CONTACT

Christine PRECIGOUT

Chargée des relations Presse de GrandAngoulême

05 16 53 02 31 • | • 06 86 41 17 14

c.precigout@grandangouleme.fr